



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2024 RELATIF A LA RÉFECTION DU CHALET DE MONDION ET D'ADDUCTION D'EAU POUR LA GESTION DE L'ALAPGE D'UN MONTANT DE CHF 950'000

La Municipalité a invité la Cofin ainsi que Messieurs Nathan Treboux, amodiataire et Amaury Annen garde forestier, le samedi 9 novembre 2024, afin de présenter le préavis N° 12/2024 sur le site du chalet de Mondion.

Membres présents de la commission : François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, Nathalie Guignard-Pidoux et Carine Gex

La Cofin s'est par la suite réunie les 12, 19 et 26 novembre 2024 avec le quorum.

La Cofin ne connaît pas la situation actuelle et les besoins en entretien- amélioration des 9 autres alpages (Chaumette, Bugnonet, Dunanche, Frasses, Pessette, Crot, Pralets, Planey et Bassine).

Avant de traiter les aspects financiers, la Cofin souhaite relever l'importance des chalets d'alpage, dont tous les toits servent à réceptionner l'eau pour abreuver le bétail, qui devient de plus en plus important avec les modifications climatiques et aussi pour la conservation du patrimoine communal. Actuellement, la traite du bétail ne s'effectue plus que dans deux alpages à Bassins : Mondion et Bassine.

Quant aux travaux à effectuer en vue de la mise en état et en conformité du chalet de Mondion pour permettre une exploitation respectant les normes actuelles, la Cofin relève les points suivants :

1. Les premiers problèmes de l'étanchéité de la fosse à purin dans une zone de source 3 sont apparus au début des années 2010.
2. L'état de vétusté du chalet, constaté par les membres de la Cofin qui se sont rendus sur place nécessite des travaux urgents. Sans intervention, l'exploitation laitière de cet alpage serait condamnée à moyen terme.
3. Le risque de pollution s'est accru en raison de l'étanchéité défailante de la fosse à purin, qui n'est plus conforme aux normes actuelles.
4. Bien que les travaux englobent une réfection importante et onéreuse, les subventions permettent d'en réduire le coût final.
5. Les exploitants participeront financièrement à l'aménagement de la salle de traite et verront également une augmentation des charges du loyer.
6. Les coûts seront pris en charge par un emprunt dont les taux actuels sont raisonnablement bas.
7. Les finances communales permettent d'absorber les charges liées à la réfection du chalet de Mondion.

L'investissement technique de la nouvelle salle de traite sera financé par les locataires. Le fermage annuel augmentera de CHF 7'037.- à CHF 9'973.- (selon estimation d'Estimapro).

Le tableau ci-dessous indique que les améliorations foncières (AF) subventionnent à hauteur d'environ 72% les travaux (approvisionnement en eau et réfection chemin). Le crédit agricole subventionne pour un forfait qui correspond à 28% du solde des travaux.

Répartition des subventions pour Mondion	Eau AF	Crédit agricole	Total
Approvisionnement eau	166 790		
Réfection toiture	110 967		
Chemin d'accès	29 154		
Installation photovoltaïque		11 500	
Installation életrique		40 000	
Nouvelle fosse		123 234	
Salle de traite		85 000	
Réfection autour du chalet		197 067	
Total 1	306 911	456 801	763 712
Déduction paricipation exploitant/Syndicat			
Syndicat	8 170	8 170	
Exploitant		42 561	
Total 2	8 170	50 731	58 901
Total 3 (Total 1 - Total 2)	298 741	406 070	704 811
% des coûts total 3	42%	58%	100%
Frais de projet	94 344		
Imprévus et divers 10%	88 000		
Total 4	182 344		
Répartition frais projet et imprévus selon % Total 3	77 288	105 056	182 344
Total 5 (total 3 + répartition ci-dessus)	376 029	511 126	887 155
Subvention	269 864	145 200	
% des subvention s/coûts à charge de la commune.	72%	28%	
Total des travaux			946 056

Bien que le montant devisé pour la réalisation de la réfection du chalet de Mondion apparaît comme étant élevé, l'impact des subventions mais aussi du financement par la contraction d'un prêt bancaire, reste supportable pour les finances communales selon la Cofin.

Au regard des arguments évoqués ci-dessus, la Cofin recommande d'accepter le préavis N°12/24.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 12/24 relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis N° 12/24 relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000 et :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 950'000 pour les travaux relatifs à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage,
2. De financer cette dépense par un emprunt bancaire,
3. De prendre acte que le solde à la charge de la commune sera amorti sur 30 ans selon les normes MCH2 (rubrique 81800.3300.00).

Fait à Bassins, le 25 novembre 2024



Rémy Damond



Manfred Elmer



Gian-Reto Gotsch
Rapporteur



Carina Huguenin



François Martignier



Stéphane Martin

Claudia Witte